

## Mort mystérieuse dans une chambre d'hôtel à Koula-Moutou

# A son réveil, il découvre que sa partenaire est morte

D.M.  
Koula-Moutou/Gabon

LES commentaires vont bon train, depuis quelques jours, à Koula-Moutou, où le corps inerte de Francine Sandza, caissière à l'hôpital Paul Moukambi, a été retrouvé sur le lit d'une chambre de l'hôtel Koto. C'était le 31 mars dernier, que son amant, Vincent Ifounga, contrôleur financier au Trésor public du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Lolo, en a fait la découverte à son réveil. Selon la famille de la défunte, citant les propos de l'amant de leur fille, c'est après une nuit passée avec cette dernière que Vincent

Ifounga aurait constaté, en se réveillant le matin, que sa partenaire, avec laquelle il vivait depuis deux ans déjà, serait décédée dans son sommeil. Sans en informer immédiatement les responsables de l'hôtel, il aurait plutôt choisi d'appeler en priorité les forces de sécurité pour le constat. La direction de l'établissement hôtelier aurait été simplement surprise d'y voir arriver les agents. Et si le constat de la mort de la jeune femme était désormais un fait évident, les causes l'ayant entraînée restent, quant à elles, inconnues à ce jour. Surtout que les parents de la victime disent ne pas disposer de moyens qui leur permettraient de prendre en charge les frais de dé-



Photo : D.R.



Photo : Damien MADEBE

Francine Sandza, morte mystérieusement dans une chambre... (photo de droite) : ... de l'hôtel Koto, à Koula-Moutou.

placement d'un médecin légiste en provenance de Libreville. Mais en l'absence de certitudes absolues, certains Koulois pensent que Francine Sandza, la trentaine

dépassée, aurait succombé à un arrêt cardiaque. Probablement à la suite d'une activité sexuelle intense sous l'effet d'aphrodisiaques. D'autres, par contre, attribueraient cette

mort mystérieuse à des considérations d'ordre mystique. Surtout que, révèlent certaines sources, avant de s'établir à l'hôtel Tamba na Ngondet, le fonctionnaire du Trésor

aurait été amené, plusieurs fois, à changer de résidences pour tenter de se mettre à l'abri de fantômes qui, vrais ou supposés, hantaient ses habitations. Interpellé dans le cadre d'une enquête ouverte par les autorités judiciaires, Vincent Ifounga a été remis en liberté, après une garde à vue.

Mais à Koula-Moutou, indique-t-on, se pose en réalité le problème de la fiabilité de ces enquêtes autour des personnes retrouvées mortes dans des hôtels, Francine Sandza étant la 5e personne décédée dans des circonstances toujours aussi étranges.

## Tentative de meurtre à Franceville

# La victime présumée sauvée par un "fou"

N.O.  
Franceville/Gabon

UN jeune garçon de 12 ans, Govin Francis Avouba, élève dans une école primaire de Franceville, a failli passer de vie à trépas, le 23 mars 2016, après avoir été entraîné de force dans une forêt située derrière La Poste par Mick Oyougou, son ravisseur présumé, âgé de 23 ans. Pendant que ce dernier malmenait le petit, c'est un malade mental qui a surpris la scène et est allé chercher des secours. Peu de temps avant son enlèvement, le jeune Govin se trouve en fait au petit marché de Wendjé, au centre-ville de Franceville, où il joue aux jeux vidéo. C'est alors que surgit Mick Oyougou, qui l'aborde en lui demandant de l'accompagner à la station-service Total, située non loin du marché, pour récupérer les légumes

de sa tante Zita. Et comme Govin reconnaît effectivement que la femme de son oncle porte ce prénom, il suit l'inconnu sans poser de questions, jusqu'à la station-service. Mais parvenu à hauteur de celle-ci, Oyougou dit à Govin que, finalement, le colis se trouve un peu plus loin, à environ deux cent mètres de la première destination. L'enfant, naïvement, se met à suivre l'adulte. Sauf que, tout d'un coup, il commence à se douter de quelque chose et ne veut plus avancer. Son ravisseur présumé le prend par la main et l'entraîne de force dans la forêt. La-bas, il se met à le frapper. Le gamin crie au secours. Mais dans cette zone peu fréquentée, personne ne peut l'entendre. Puis, son bourreau se met à l'étrangler, jusqu'à ce qu'il ne parvienne plus à pousser le moindre cri. « Pendant qu'il me serrait le cou, il a pris le téléphone et a appelé une



Photo : N. O.

Mick Oyougou a été freiné dans ses mauvaises intentions par un individu peu ordinaire.

personne en lui demandant de venir avec les autres, et en disant que le travail est fait », témoigne Govin Francis Avouba. Alors qu'il croyait avoir réussi son coup, Oyougou est surpris par un malade mental, qui a pour habitude de stocker en ces lieux des bouteilles vides ramassées à travers la veille. N'appré-

ciant visiblement pas le traitement infligé au petit garçon, celui-ci court jusqu'à la Poste, pour y chercher de l'aide. N'y voyant personne, il se dirige alors vers un lavage de voitures, situé en face de la SEEG, où il trouve des hommes et dénonce la scène qui est en train de se produire à quelques centaines de mètres d'eux.

Ces derniers, sans la moindre appréhension pour des déclarations venant d'un « fou », acceptent de le suivre. Ils trouvent, effectivement, l'agresseur présumé avec sa victime en pleurs. Sentant l'étau se resserrer autour de lui, Oyougou, use de ruse, en prétextant que la victime est son petit-frère, et qu'ils seraient venus dans la zone pour cueillir des goyaves. Malheureusement, ses interlocuteurs n'en croient pas un mot. Ils décident de se faire passer pour la police judiciaire, en lui intimant l'ordre de se rendre. Et, pendant qu'il s'avance avec l'enfant, Oyougou lui remet une somme de cinq cent francs pour l'obliger à garder le silence. Cependant, rassuré probablement par la présence des hommes venus à la rescousse, le petit se met à dénoncer, à haute voix, l'acte de son agresseur présumé en disant : « ce n'est pas mon frère, je ne le connais

pas, il voulait me tuer... ». Oyougou et le petit sont ensuite conduits à l'antenne provinciale de la police judiciaire, où ils sont entendus. Celui-ci affirmera avoir voulu uniquement corriger Govin, qui lui aurait manqué de respect. Pour les enquêteurs cependant, rien ne justifiait le choix de la forêt pour faire subir une correction au mineur. Autre source d'interrogation, le coup de fil passé à des inconnus. Tout compte fait, l'indélicat a été présenté devant le juge d'instruction en charge du deuxième cabinet. Et le fait qu'il ait étranglé l'enfant, laisse peser sur lui les soupçons de tentative de meurtre. Oyougou a donc été mis sous mandat de dépôt à la prison centrale de Franceville le 29 mars dernier, en attendant d'être présenté devant la Cour criminelle, pour répondre de son acte lors d'un jugement.

## Faux et usage de faux

# Jean-Joseph Ngondo trahi par les archives

COE  
Libreville/Gabon

LE trafic des documents d'état-civil constitue une véritable gangrène dans le pays. Tant il ne se passe plus de jour sans que des ressortissants étrangers, agissant avec la complicité de quelques nationaux en qualité de facilitateurs, ne se fassent épinglez par les services compétents. Jean-Joseph Ngondo, Congolais de 49 ans, domicilié à Akournam 2, dans la commune d'Owendo, ferait partie de cette espèce incommode pour le vivre-ensemble. Cet attaché des services économiques et financiers au ministère de la Santé, a été interpellé, le 25 mars dernier, par la direc-

tion générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), pour avoir présenté un acte de naissance gabonais dans lequel apparaissent certaines incohérences sur sa filiation, en vue de se faire renouveler son passeport. Selon les enquêteurs, Jean-Joseph Ngondo a bel et bien reconnu qu'il est arrivé enfant, pour la première fois, au Gabon, avec ses parents à une date dont il n'a plus souvenir, en traversant le poste frontière de Mbinda, dans la province du Haut-Ogooué. Sa famille s'établit au village Letili, non loin de ladite frontière. Et là, son père lui fait établir un acte de naissance gabonais, dont il se sert pour ses différents dossiers scolaires et administratifs. Lorsqu'il entame son cursus



Photo : COE

Jean-Joseph Ngondo dans les locaux de la DGDI.

universitaire, il aurait exprimé des doutes sur l'authenticité du document. Aussi, ses parents et lui initièrent-ils une procédure auprès d'un avocat, en 1991, pour l'obtention de la natio-

nalité gabonaise. Jean-Joseph Ngondo précise, néanmoins, aux agents que c'est avec cet acte de naissance qu'il a bénéficié de l'établissement de son premier passeport en 1992, pour

poursuivre ses études au Maroc. Après le décès de son père, en 2005, sa mère et lui bénéficient d'un décret de nationalité, mais celui-ci n'était pas accompagné d'un certificat d'authenticité. Étant toujours en possession de son acte de naissance, il réussit à le renouveler deux fois. Pour cette troisième fois, il est finalement interpellé à répondre sur l'authenticité de celui-ci. Après avoir mené les enquêteurs en bateau en leur servant une version pour le moins incohérente, Jean-Joseph Ngondo leur révèle, enfin, qu'il est plutôt né à Moanda en 1967. Or, lorsque ces derniers consultent les archives, ils découvrent que sa famille est arrivée au Gabon en 1968.

Une enquête plus poussée révèle encore que l'acte de naissance mis en cause est un faux. Sentant alors l'étau se resserrer autour de lui, il comprend qu'il n'a pas d'autres choix que d'obtempérer. Il avoue alors avoir usé d'un faux acte de naissance établi par son défunt père, tout en sachant qu'il est de nationalité congolaise et non gabonaise, comme indiqué dans le document. Interrogé sur la provenance de cette pièce, Jean-Joseph Ngondo répond que seul son père était à même de le dire, puisque n'étant plus de ce monde. Avant de solliciter l'indulgence des autorités pour cette situation qu'il qualifie d'embarrassante dans son milieu professionnel et familial.